

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2008

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE - (n° 916)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 27

présenté par
M. Gest, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 6

Dans l'alinéa 16 de cet article, substituer aux mots :

« du navire »,

les mots :

« dudit navire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.